



## Déclaration FSU au CDEN du 30 juin 2014

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le CDEN rassemble tous les acteurs et partenaires de l'Ecole Publique et traite les questions les plus politiques de notre système éducatif : les moyens attribués au Service Public d'Etat de l'Education Nationale.

Depuis la réforme des rythmes scolaires décidée par le ministre Peillon, dans des conditions sur lesquelles nous ne nous étendrons pas les ayant déjà dénoncées auparavant, le CDEN est également appelé à se prononcer sur ce que la FSU65 considère comme une mutation profonde de notre Service Public National d'Etat.

Ce CDEN se tient dans un contexte particulier. Un Président de la République désavoué par la majorité des citoyens. Un gouvernement renouvelé suite aux résultats des élections qui viennent de se dérouler et dont l'action est de plus en plus contestée par les travailleurs de différents secteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Une politique d'austérité confortée par le Pacte de Solidarité, qui n'augure rien de bon pour l'avenir.

Nous aborderons dans un premier temps la question des moyens, unanimement considérés par notre CDEN comme insuffisants.

La priorité à l'école primaire affichée par le pouvoir n'est toujours pas sensible sur le terrain. Après des années de suppressions massives de postes, les créations prévues ne sont pas à la hauteur des besoins pour enrayer la dégradation des conditions d'enseignement offertes aux élèves. La démographie scolaire est orientée à la hausse, et dans notre académie, elle se concentre essentiellement dans les environs de Toulouse.

Le bassin toulousain concentre la moitié des effectifs salariés de la région, ce qui n'est pas sans conséquence sur la carte scolaire de tous les départements.

Dans les Hautes-Pyrénées, 148 élèves supplémentaires par rapport aux effectifs prévus, se sont présentés dans les écoles à la rentrée 2013. La baisse de 9 élèves prise en compte par la Rectrice pour la ventilation des dotations départementales, correspond donc de fait à une augmentation de 139 élèves. Plus de 70 % de nos écoles comptent 3 classes et moins. Ce sont donc très majoritairement des classes à plusieurs niveaux qui accueillent les élèves. Dans ces classes situées dans des communes quasiment toutes classées en Zone de Revitalisation Rurale, les difficultés sociales et économiques des familles sont en augmentation, générant de facto de la difficulté scolaire.

Dans ces conditions, la scolarisation des enfants de 2 ans devrait être une priorité, sous peine de voir les familles se tourner vers d'autres communes, voire vers l'école privée, quand elles ne renoncent pas à scolariser leurs Tout-Petits. Et nous savons tous, que le retour vers l'école du secteur ne se fait pas si facilement. Pour certaines de ces écoles il s'agit même d'une question de survie.

Et pour les enfants concernés, il est primordial de les aider à commencer leur parcours scolaire en compensant au mieux et dès le plus jeune âge le handicap que représentent les difficultés liées à la précarité sociale, économique et culturelle, bien souvent source d'instabilité affective et de difficulté scolaire.

C'est pourquoi la FSU65 vous demande le réexamen de la situation des écoles et RPI dont les noms suivent. Ces listes ne sont pas hiérarchisées.

- écoles ayant subi un retrait d'emploi pour cause de non comptage dans les effectifs des enfants de moins de 3 ans : RPI Beaucens/ Villelongue, RPI Bernac-Debat/ Bernac-Dessus, RPI Gardères/Luquet/Séron, RPI Pierrefitte/Soulom, Maubourguet maternelle, Tarbes Jeanne Larroque maternelle.

- écoles et RPI pour lesquels nous avons également demandé l'ouverture d'une classe pour cause d'augmentation sensible de leurs effectifs, et pour certains depuis 2 à 3 ans : RPI Bonnefont/Burg/Montastruc, écoles primaires de Bourg de Bigorre et de Lamarque-Pontacq, écoles élémentaires Henri IV, Jean-Jacques Rousseau (RRS) et Voltaire de Tarbes, école maternelle d'Ibos. Nous avons appris jeudi que l'école élémentaire de Bordères connaît un accroissement imprévu des demandes d'inscriptions pour la rentrée 2014.

Dans le même temps la baisse des dotations départementales en matière de contrats aidés va pénaliser le fonctionnement des écoles. Nous avons connu de grandes difficultés cette année pour le recrutement des personnels destinés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou à l'aide administrative à la direction d'école. La FSU revendique la reconnaissance et la pérennisation de ces métiers par leur intégration dans la Fonction Publique d'Etat.

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans votre réponse à notre déclaration liminaire, d'informer le CDEN sur les solutions que vous envisagez pour faire face à ces besoins.

Concernant le point unique que vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce CDEN, la réforme des rythmes scolaires, la FSU65 s'est déjà largement exprimée depuis le lancement de cette réforme pour en dénoncer les effets pervers, en terme d'accroissement des inégalités, que ce soit pour les élèves et leurs familles, pour les écoles, les territoires et les conditions de travail des personnels. Le décret d'assouplissement rejeté par la quasi totalité des membres du CTM et du CSE, éclaire sur la finalité inavouée de cette réforme. Il conforte notre analyse de départ.

Il s'agit de poursuivre le démantèlement de notre Service Public d'Etat de l'Education Nationale, en augmentant le pouvoir décisionnaire des collectivités territoriales dans le fonctionnement et le "pilote" de l'école primaire.

L'objectif à terme étant le transfert aux régions organisées autour des métropoles, de cette compétence nationale, qui seule est en capacité de garantir, avec les bémols que nous connaissons tous, la plus grande égalité possible sur l'ensemble du territoire.

Notre pays est le seul à bénéficier encore d'un ministère de l'Education Nationale parmi les pays comparables de la communauté européenne.

Il s'agit donc de supprimer cette anomalie qui pèserait lourd sur les fameuses "charges" de l'Etat.

Nous persistons dans notre demande de retrait des décrets Peillon et Hamon pour qu'une autre réforme voie le jour. Pour la FSU65, cette réforme n'est pas une réforme bâclée, mal préparée, mal pensée. C'est une réforme qui ne poursuit pas les objectifs qu'elle affiche. Ce n'est malheureusement pas une première dans notre pays.

Ce que nous condamnons principalement :

1)- elle épargne l'école privée, qui n'est pas soumise à son application, lui donnant ainsi l'opportunité d'utiliser cet argument auprès des familles.

2)- elle organise la mise en concurrence et l'accroissement des inégalités entre les territoires, les

établissements et les familles autour de l'offre du péri-scolaire puisqu'elle n'est pas garantie par un financement durable de l'Etat.

3)- elle soumet l'organisation et le fonctionnement de l'école aux capacités financières, aux contraintes organisationnelles des collectivités et aux volontés diverses des élus.

4)- enfin, et ce n'est pas son moindre défaut, elle rejette les sujets fondamentaux de l'école à une forme de subsidiarité qui n'est pas acceptable pour les militants de l'école publique que nous sommes : la baisse des effectifs dans les classes, la scolarisation des moins de 3 ans, la prise en charge des élèves en difficulté, les programmes et contenus d'enseignement, les emplois du temps des classes, la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, les questions pédagogiques, les conditions de travail des personnels qu'ils soient ou non enseignants.

Tels sont les véritables leviers et priorités plébiscités par nos collègues pour que les élèves puissent tous avancer sereinement et de façon épanouie sur le chemin de l'école.

Réduire d'1/4h ici, augmenter d'une 1/2h là, changer d'horaires de classe tous les jours, qui peut envisager sérieusement que ces adaptations locales vont réellement aider nos élèves ? Dans de nombreuses écoles l'allègement de la journée n'est pas au rendez-vous.

Bien souvent cette réforme ne conduit qu'à un transfert du temps scolaire vers du temps péri-scolaire, mettant en difficulté les acteurs de l'école et les familles.

Des collègues nous font part de leur amertume et de leur désillusion en proposant de renommer leurs écoles de la façon suivante : Péri-Ecole de ..... .

Seul un cadrage national fort aurait permis d'éviter ces errements.

Certains se féliciteront autour de cette table, qu'un travail de partenariat ait été engagé pour la mise en place des nouvelles organisations.

La FSU65 salue les efforts de tous ceux qui ont réfléchi, proposé, argumenté, accompagné. Il n'est pas question pour nous de méconnaître ou dénigrer ce processus collectif, nous y avons d'ailleurs pris notre part autant qu'il nous a été possible de le faire.

En revanche, il est de notre devoir de souligner que les partenaires ne sont pas à égalité de décision et de pouvoir dans ces élaborations.

Parents d'Elèves, Enseignants, Personnels Territoriaux, ont plus d'une fois renoncé à s'opposer à des Elus qui détiennent le pouvoir financier et donc la capacité de remettre en cause les moyens de fonctionnement des écoles.

Nous en constatons les conséquences à travers l'autoritarisme ou le mépris dont certains élus font preuve vis-à-vis de nos collègues, quand ils ne se livrent pas à des dénonciations publiques. De tels comportements marginaux problématiques ont toujours eu cours. Cette réforme contribue à laisser penser à ceux qui s'y laissent aller qu'ils peuvent tout se permettre dorénavant.

Nous en constatons également les effets à travers les messages que nous adressent les collègues qui ne retrouvent pas dans les propositions de modifications ce qui avait été arrêté en Conseil d'Ecole. C'est notamment le cas dans la Communauté de Communes du Pays de Lourdes.

C'est pourquoi nous vous demandons de permettre le réexamen des organisations contestées.

La FSU65 tient cependant à préciser qu'il ne s'agit pas de jeter la pierre à tous les élus, dont nous connaissons et saluons la force de l'engagement de la grande majorité d'entre eux dans la défense de l'école publique de proximité au nom de l'intérêt général.

La FSU65 partage d'ailleurs les inquiétudes qui s'expriment au sujet de la réforme territoriale annoncée, qui s'apprête à convertir la République une et indivisible, inscrite dans notre constitution, en une sorte d'Etat fédéral, en dehors de toute consultation démocratique,

Plus que jamais la vigilance et la mobilisation collectives sont de mise si nous ne nous résignons pas à laisser nos départements devenir des sortes de « Réserves d'Indiens » que l'on visiterait à

l'occasion des vacances, et pour lesquels les décisions « structurantes » seraient prises ailleurs.

La réponse du ministre Hamon à la question d'actualité posée par Jean Glavany le 10 juin dernier, n'est pas de nature à apaiser les craintes, puisqu'il indique son souhait de voir disparaître les écoles à 3 classes et moins au profit de structures cantonales adossées aux collèges, dans les départements ruraux.

Pour finir, les représentants des personnels que nous sommes tiennent également à informer le CDEN de la dégradation des conditions de travail des personnels enseignants et non enseignants des écoles.

Nous en constatons les effets sur l'état de fatigue, de tension et de malaise que connaissent de plus en plus de nos collègues. Nous pouvons témoigner de l'augmentation exponentielle d'incivilités, injures, menaces ou calomnies qu'ils subissent de la part d'élèves, de familles ou d'élus. Une nouvelle fois, il n'est pas question pour nous de généraliser ces attitudes agressives mais d'alerter sur l'augmentation de ces comportements inquiétants.

Les personnels des services de la Direction Académique sont également confrontés à des difficultés majeures pour effectuer les opérations du mouvement.

Ces services ont eux aussi subi des suppressions de postes au cours des années précédentes. Ils travaillent donc avec des moyens diminués alors que leurs tâches s'accroissent et se complexifient. Nous tenons à leur manifester notre soutien.

Enfin, et c'est une première dans les Hautes-Pyrénées, 35 collègues viennent de se voir refuser l'autorisation de travailler à temps partiel l'année prochaine, au motif que les moyens attribués à notre département ne permettent plus cette modalité d'exercice, alors que le ministère considère notre département comme présentant un surnombre d'enseignants.

Parmi ces demandes un nombre croissant d'entre elles étaient motivées par des raisons de santé non appuyées par une RQTH, par une fatigue de plus en plus prégnante, par des demandes de mutation inter ou intra départementales non couronnées de succès, par des problèmes de garde pour leurs enfants âgés de plus de 3 ans, avec leurs conséquences délétères sur les conditions de vie et de travail des collègues concernés.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU a d'ores et déjà lancé une alerte au Ministre concernant les conditions extrêmement préoccupantes dans lesquelles se prépare la rentrée 2014.

Il appellera les personnels à des actions de mobilisation dans les premières semaines de septembre.